



'Āmuitahira'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

**OFFRE
DES
ACTIONS
2022**

BIEN SE FORMER POUR MIEUX AGIR

LE CALENDRIER DES

**Initiation
aux achats publics
de la commune**

26 au 27 janvier

**Initiation
au budget
communal, outil
de mise en œuvre
de la politique
communale**

1^{er} au 02 mars
et 14 au 15 mars

Les pouvoirs de police du maire

02 au 04 mai

La commune et les associations

04 au 06 mai

**Connaître la commune et les
missions de l'élu, niveau 2 : le rôle
de l'élu dans la conduite de projets**

10 au 12 mai

**Initiation aux achats
publics de la commune**

10 au 11 mai et 12 au 13 mai

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

**La commune
et les associations
Session 1**

08 au 09 février

**L'augmentation de la
part des produits locaux
dans les cantines scolaires**

23 au 24 février

**Osez l'innovation dans
l'action publique communale**

12 et 17 mai

**Fondamentaux
de la législation funéraire
pour les petites communes**

16 au 17 mai

**Professionaliser
ma communication d'élu**

20 / 25 / 31 mai
en visio-conférence

**Îles hautes : comprendre les
bases d'un service Eau potable**

23 au 25 mai

FORMATIONS 2022

Initiation au budget communal, outil de mise en œuvre de la politique communale

05 au 06 juillet

L'évolution des outils de gestion d'un service de restauration scolaire

05 au 07 juillet

Police du littoral

31 août au 02 sept.

Congrès des communes

12 au 16 septembre

Osez l'innovation dans l'action publique communale

21 et 25 octobre

Principes de base de l'état civil

05 décembre

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Prendre la parole en public en tant qu'élu, communiquer avec la population

07 au 08 juillet et 25 au 26 juillet

Initiation aux achats publics de la commune

12 au 13 juillet

Connaître la commune et les missions de l'élu, niveau 2 : le rôle de l'élu dans la conduite de projets

27 au 29 juillet

Fondamentaux de la législation funéraire pour les grandes communes

19 au 20 septembre

Les pouvoirs de police du maire

26 au 28 septembre

Analyse financière et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI)

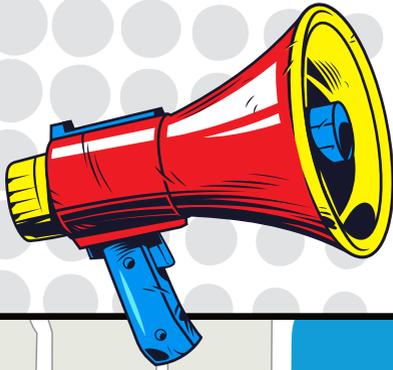
27 au 28 septembre

Le rôle des maires dans le développement durable de leur territoire communal : vers une alimentation durable

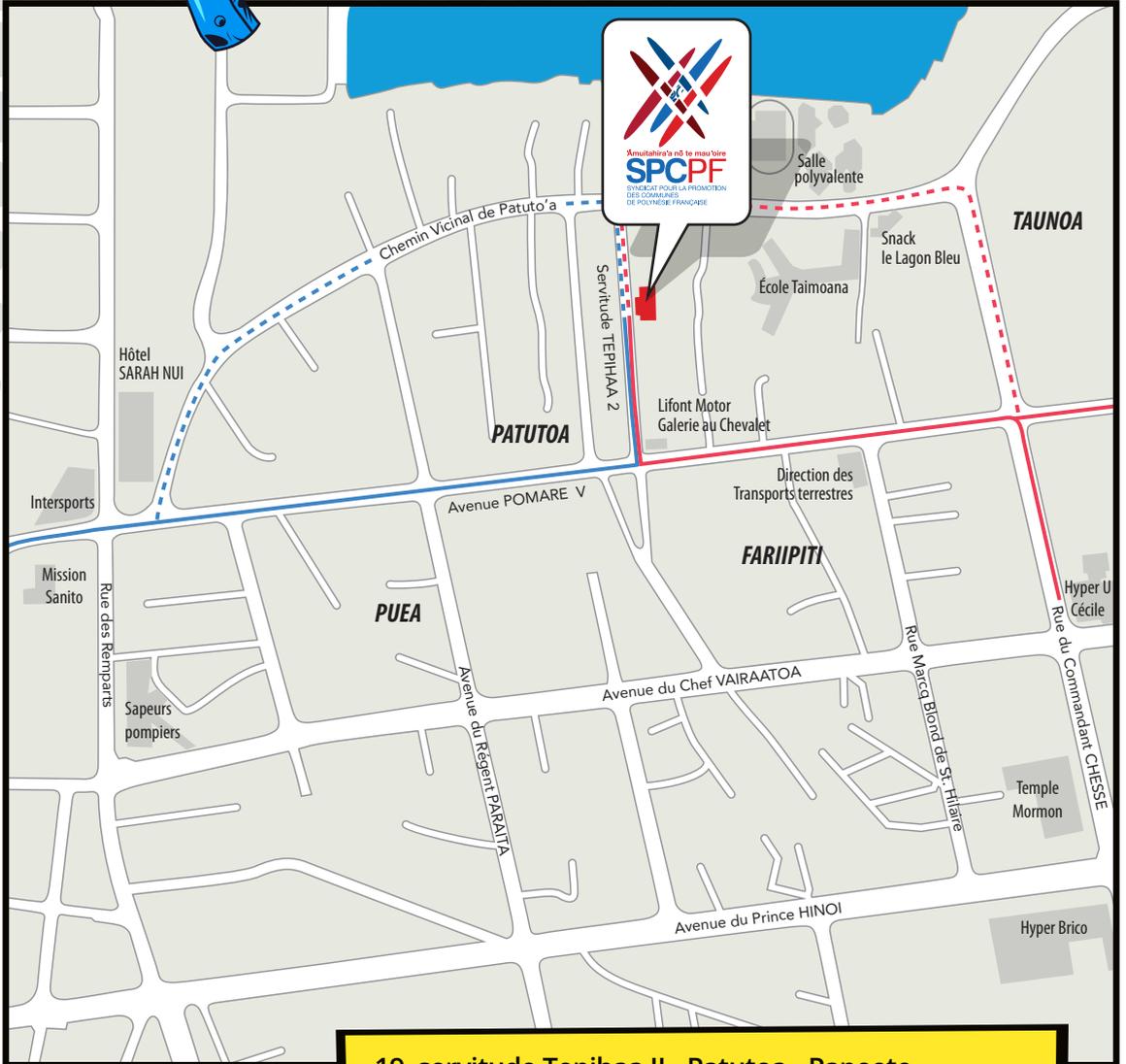
08 au 10 novembre

Tuamotu : proposer un service eau potable de qualité

02 au 04 novembre



L'Équipe du SPCPF vous accueille !



19, servitude Tepihaa II - Patutoa - Papeete
Tél. : + 689 40 50 63 63 - Email : communes@spc.pf
www.spc.pf - Facebook : [spcpf](https://www.facebook.com/spcpf) - Youtube : [spcpf](https://www.youtube.com/spcpf)
B.P. 50820 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française



L'édito du président

Chers collègues Tavana, adjoints et conseillers municipaux des communes polynésiennes,

L'année 2021 aura indéniablement été marquée une nouvelle fois par la crise sanitaire qui nous a fortement touchés. Cependant, malgré les impondérables liés à la pandémie, c'est avec résilience et solidarité que nous avons de nouveau tous fait face, tout particulièrement dans nos équipes communales.

Une force qui nous a permis de dépasser la torpeur du confinement et des restrictions sanitaires, pour que la vie économique, politique et sociale continue. Ainsi en 2021, vous avez été plus de 500 élus à assister aux formations du SPCPF, notamment celles portant sur le rôle et les missions de l'élu local. Cela témoigne de la constance d'un intérêt constaté depuis le début de cette mandature. Pour chacun d'entre vous, il s'agissait d'obtenir des outils et des connaissances pour bien se positionner au sein de la commune, et surtout de développer des compétences pour mieux guider l'action publique communale.

Vous le savez, les enjeux sont de taille, car il nous appartient à tous de façonner les communes polynésiennes de demain... des communes actrices du développement local, éco-responsables, modernes, porteuses d'innovations et d'intelligence territoriale. L'année qui s'annonce nous laisse présager de nouveaux défis, mais aussi de nouvelles possibilités de nous réinventer pour mieux assurer nos missions d'élus et assurer la qualité de notre action communale.

Pour vous accompagner et vous donner un maximum de clés pour relever ces défis, le SPCPF poursuit ses actions avec un axe majeur lié au "développement durable" et des formations centrées sur la conduite de projet. La programmation 2022 comprend aussi plus de formations thématiques dédiées aux maires et aux élus délégataires. Le SPCPF vous propose cette année, de façon inédite, davantage de formations dites "mixtes" destinées à renforcer la bonne collaboration "agents / élus". Vous pourrez les retrouver facilement dans notre catalogue avec le macaron les identifiant spécialement, au titre de notre partenariat privilégié avec le Centre de Gestion et de Formation (CGF). Par ailleurs, nous poursuivons nos formations "d'initiation" (achat public, budget communal, partenariat avec les associations, etc.) pour continuer la large sensibilisation du plus grand nombre d'élus. Dans cet esprit, nos équipes misent sur la proximité et se déplacent chez vous. Une offre "à la carte", sur demande des maires, participe à garantir encore davantage votre droit à la formation et à répondre au mieux aux besoins propres de votre commune.

Enfin, une nouveauté s'invite au programme. Le SPCPF vous invite à vous propulser dans les pratiques innovantes de l'ère numérique et ouvre la voie à l'e-formation ! Il s'agit de se former et de s'informer à distance. Pour cette expérimentation, les thématiques liées au statut de l'élu et à la communication seront à l'honneur. Ces sujets, qui font partie des connaissances fondamentales de l'élu, ont été retenus pour développer une nouvelle façon de former, sans contrainte de déplacements. Nous vous proposons d'explorer notre capacité numérique et d'ouvrir ensemble ce champ des possibles pour vos formations futures, tout en restant proches de vous.

Avant de vous laisser parcourir votre catalogue 2022, je vous invite chaleureusement toutes et tous, chers collègues, à continuer à vous former. Gardez en mémoire que ce programme vous est dédié ; il vous appartient d'en saisir le plein potentiel.

Bonne lecture à tous et bonne année de formation !

Cyril Tetuanui,
Président du SPCPF

LE SOMMAIRE

- 03 Objectifs des formations, les fils conducteurs
- 04 Le mot de la vice-présidente
- 05 Un partenariat renforcé avec le CGF
- 06 L'équipe du département formation
- 07 L'équipe des élus formateurs
- 10 Comment s'inscrire en formation ?
- 11 Dans vos communes, vos relais pour la "formation des élus"
- 12 **EN ROUTE VERS UNE COMMUNE DURABLE**
- 13 L'augmentation de la part des produits locaux dans les cantines scolaires
- 14 Le rôle des maires dans le développement durable de leur territoire communal : vers une alimentation durable
- 15 Îles hautes : comprendre le fonctionnement d'un réseau et d'un service eau potable
- 16 Tuamotu : proposer un service eau potable de qualité
- 18 **BUDGET ET ANALYSE FINANCIÈRE**
- 19 Initiation au budget communal, outil de mise en œuvre de la politique communale
- 20 Analyse financière et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- 21 **ÊTRE ÉLU : DES CLÉS POUR MIEUX AGIR**
- 22 Connaître la commune et les missions de l'élu, niveau 2 : le rôle de l'élu dans la conduite de projets
- 23 Osez l'innovation dans l'action publique communale
- 24 Prendre la parole en public en tant qu'élu, communiquer avec la population
- 25 Professionnaliser ma communication d'élu
- 26 Points infos du statut de l'élu
- 27 **BOÎTE À OUTILS ET CADRE JURIDIQUE**
- 28 Initiation aux achats publics de la commune : comprendre les bases, rôle et responsabilités de l'élu
- 29 Sécuriser et organiser le partenariat avec les associations
- 30 Pouvoirs de police du maire
- 31 Police du littoral
- 32 Fondamentaux de la législation funéraire
- 33 Fondamentaux juridiques et principes de base de l'état civil
- 34 Evolution des outils de gestion des denrées alimentaires au service des cantines scolaires
- 35 **LES ACTIONS SPÉCIFIQUES**
- 36 Formations délocalisées
- 37 Le congrès des communes 2022
- 38 **LES ACTIONS DE NOS PARTENAIRES ET INFORMATIONS**
- 39 Le congrès des maires de France
Le congrès de l'ACCD'OM :
Le grand rendez-vous des Outre-mer
- 40 Le colloque de l'AGORES
Le village de l'alimentation
et de l'innovation (VAI)
- 41 Le droit à la formation et le droit individuel à la formation des élus
- 43 Mon parcours de formation
- 44 Le bulletin pour les actions mixtes



La commune éco-responsable, engagée dans un développement durable

La commune moderne et innovante

Notre vision : inventer les communes de demain !

Une action publique de qualité

La commune actrice du développement économique et social de son territoire

La population au cœur des projets communaux

Des formations pour tous les élus communaux

Des pédagogies adaptées

Des méthodes interactives

LA FORMATION AU SPCPF

Des cas pratiques, des visites de terrain

Des échanges entre les communes des 5 archipels

Le développement de compétences

Des partages d'expériences



“ La formation
est l'essence
de tout succès ”

Namoeata BERNARDINO,
*Vice-présidente du SPCPF
en charge de la formation des élus*

En proposant un plan de formation pour l'année 2022, le SPCPF nous engage à une réussite indispensable à la vie des communes.

Dans tous les archipels de la Polynésie française, les besoins divers et variés se font sentir et les formations proposées ne sont pas un luxe : elles nous permettront à tous, en fonction de notre expérience et de notre vision politique, d'œuvrer au mieux pour la réalisation de nos projets communaux et pour un service public de qualité.

Développement durable (rôle des maires, aliments locaux dans nos cantines scolaires, qualité du service Eau potable), partenariat avec les associations, budget communal (rôle des élus, politique communale, ressources, investissements, analyse financière...), achats publics, positionnement de l' élu (rôle, responsabilités, leadership), cadre juridique de nos compétences communales (état civil, pouvoirs de police, funéraire)... Le panel de formations proposé permettra à chacun d'entre nous, impliqué sur sa commune, de mener au quotidien ses missions d'élus, en complémentarité de l'action de nos agents.

En partenariat avec le CGF, plusieurs formations vous seront cette année proposées en format mixte : inscrivez-vous avec l'agent communal avec lequel vous travaillez : se former ensemble pour mieux travailler ensemble, en faveur de nos populations d'aujourd'hui et de demain.

Je souhaite que ces formations confortent chaque élu participant sur le terrain et que nos organisations communales fournissent à tous nos administrés un lieu où il fait bon vivre.

Je clôturerai en disant comme Patrice Aimé Agossou "La formation révèle l'aptitude et le terrain révèle la compétence".

Tous à nos communes.

Un partenariat renforcé avec le CGF

C'est sur la base d'un large plan d'actions que le département formation des élus du SPCPF travaille depuis plusieurs mois en étroite et productive collaboration avec le Centre de Formation et de Gestion (CGF), chargé de la formation des agents.

L'ambition de ce partenariat privilégié est de bâtir des ponts entre les programmes de formation destinés aux élus et ceux dédiés aux agents communaux afin d'optimiser la complémentarité et la bonne collaboration entre élus et techniciens. Cette alliance répond à un besoin grandissant de mieux travailler "main dans la main" : créer un espace de dialogue favorable à une bonne compréhension, à la fois technique et politique, des problématiques inhérentes au développement des projets communaux.



Poursuivant cet objectif commun et inédit, Namoeata BERNARDINO, Vice-Présidente du SPCPF en charge de la formation des élus, et Tepuaraurii TERIITAHU, 1^{re} Vice-Présidente du CGF en charge de la formation des agents ont élaboré ensemble la toute nouvelle programmation 2022, assistées des équipes des deux organismes.

L'année 2022 ouvre la voie à une nouvelle proposition de plan de formations, qui conjugue l'opérationnel et la vision politique. Y sont intégrées davantage de formations dites "mixtes" dans lesquelles élus et cadres seront réunis. Pour vous accompagner dans cette démarche, nos deux organismes vous proposent un nouveau bulletin d'inscription, dédié aux "formations mixtes", pour inscrire ensemble l'élu et le cadre concernés par la thématique de formation.

LE DÉPARTEMENT FORMATION



**DIRECTRICE DE LA
FORMATION DES ÉLUS**



**Tehani
LEYRAL**

MISSIONS :

- ★ *Pilotage de l'équipe Formation des élus (agents & élus formateurs)*
- ★ *Conception de l'offre de formation en lien avec la Vice-Présidente et le bureau syndical*
- ★ *Partenariats extérieurs*

40 50 63 87 ✉ tehani.leyral@spc.pf



**CHARGÉE
DE MISSION**



**JaïKa
MINEL**

MISSIONS :

- ★ *Conception des actions de formation*
- ★ *Développement des outils pédagogiques*
- ★ *Évaluation des formations*
- ★ *Co-animation de l'équipe des élus formateurs*

40 50 63 51 ✉ jaika.minel@spc.pf



**CHARGÉE DES ACTIONS
DU DÉPARTEMENT
FORMATION**



**Maite
TCHANG**

MISSIONS :

- ★ *Suivi financier des actions du département formation*
- ★ *Organisation des formations*
- ★ *Coordination des inscriptions*

40 50 63 52 ✉ Maite.tchang@spc.pf



**ASSISTANTE ADMINISTRATIVE
ET LOGISTIQUE AU
SÉCRÉTARIAT DU SPCPF**



**Heimano
ARAI**

MISSIONS :

- ★ *Confirmation des participations*
- ★ *Gestion et organisation logistique des formations*
- ★ *Prise en charge des transports maritimes et aérien*

40 50 63 63 ✉ smg@spc.pf

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE : vous avez des suggestions, des attentes en matière de formation : adressez vos questions ou propositions à notre équipe : formationdeselus@spc.pf ou par téléphone au 40 50 63 63.



L'équipe des élus formateurs

Des formations pour permettre à chaque élu de s'accomplir et de mener à bien ses missions

“ Nous vous l'avions annoncé en 2021 et c'est désormais une réalité, votre équipe d'élus formateurs du SPCPF s'agrandit ”



Namoeata BERNARDINO
Adjointe au maire de la commune de TEVA I UTA



Rauhere BOURBE
Adjointe au maire de la commune de PUNAAUIA



Doris HART
Conseillère municipale de la commune de UTUROA



Chantal KWONG
Adjointe au maire de la commune de MAHINA



Pauline NIVA
Adjointe au maire de la commune de FAA'A



Clément NUI
Adjoint au maire de la commune de FANGATAU

L'équipe des élus formateurs

Ce dispositif, unique au sein de la République, accueille depuis quelques mois huit nouvelles recrues. Aux côtés de nos élus formateurs confirmés qui les parrainent, elles sont formées aux méthodes pédagogiques et à l'approche choisie par le SPCPF pour développer des formations dédiées aux élus des communes polynésiennes. La vision partagée par toute l'équipe est de contribuer au développement local en transmettant des méthodes, des outils et des connaissances adaptés à l'ensemble des élus communaux.



Jean Luc PRUNIER
Ancien conseiller municipal
de la commune de ARUE



Frédéricx TERIIATETOOFA
Conseiller municipal de
la commune de TIKEHAU



Tepuaraurii TERIIATAHI
Conseillère municipale de
la commune de PAEA



Sylvana AUKARA
Adjointe au maire de
la commune de PAPARA
En formation



Jocelyne BOU KAN SAN
Maire déléguée de Tapuamu
commune de TAHAA
En formation



Laiza DEANE
Conseillère municipale de
la commune de NUKU HIVA
En formation



Tatiana FAAHU
Adjointe au maire de
la commune de HUAHINE
En formation



Minarii GALENON
Conseillère municipale de
la commune de PAPEETE
En formation

*Former et conforter
par la pédagogie, pour
aider chaque élu dans
son rôle de médiateur
auprès de la population
et de ses pairs*

*'A 'oa'oa. Nā te
māramarama e arata'i
i ta 'oe mau tauto'ora'a*



Noëla GREIG
Ajointe au maire de
la commune de UTUROA
En formation



Cathy MAHAA
Conseillère municipale de
la commune de TEVA I UTA
En formation



Elisabeth TETUA
Conseillère municipale de
la commune de UTUROA
En formation

*Tirer chaque élu vers
le haut pour l'aider à
mieux comprendre son rôle
dans l'offre d'un service
de qualité à la population*

*Contribuer à mieux servir la population
en choisissant la proximité et encourager le
partage de connaissances avec les autres élus*

*Faire monter en compétences et
développer le potentiel de chaque élu
pour rendre nos communes meilleures*

Ambassadeurs du service public, les élus formateurs contribuent à assurer votre droit à la formation. Et c'est forte de son expérience que l'équipe collabore étroitement avec les agents du SPCPF pour vous proposer des formations de qualité, ajustées à vos réalités, et allant dans le sens de vos ambitions. Souhaitons la bienvenue à nos nouvelles élues formatrices qui auront le plaisir de vous retrouver en formation !

COMMENT S'INSCRIRE EN FORMATION ?

Remplir le bulletin d'inscription
ATTENTION !
Si formation Mixte,
utiliser le Bulletin
"FORMATION MIXTE"

Transmettre à votre agent référent de la commune ou directement à sgm@spc.pf

Pour les formations Mixtes transmettre les bulletins à : formation@cgf.pf **et** sgm@spc.pf

Un mail vous sera transmis indiquant votre état d'inscription et une demande de prise en charge de vos déplacements aériens ou/et maritimes sera jointe.



Pour les élus des îles, votre billet confirmé vous sera envoyé par la suite par mail.

RI-RING!

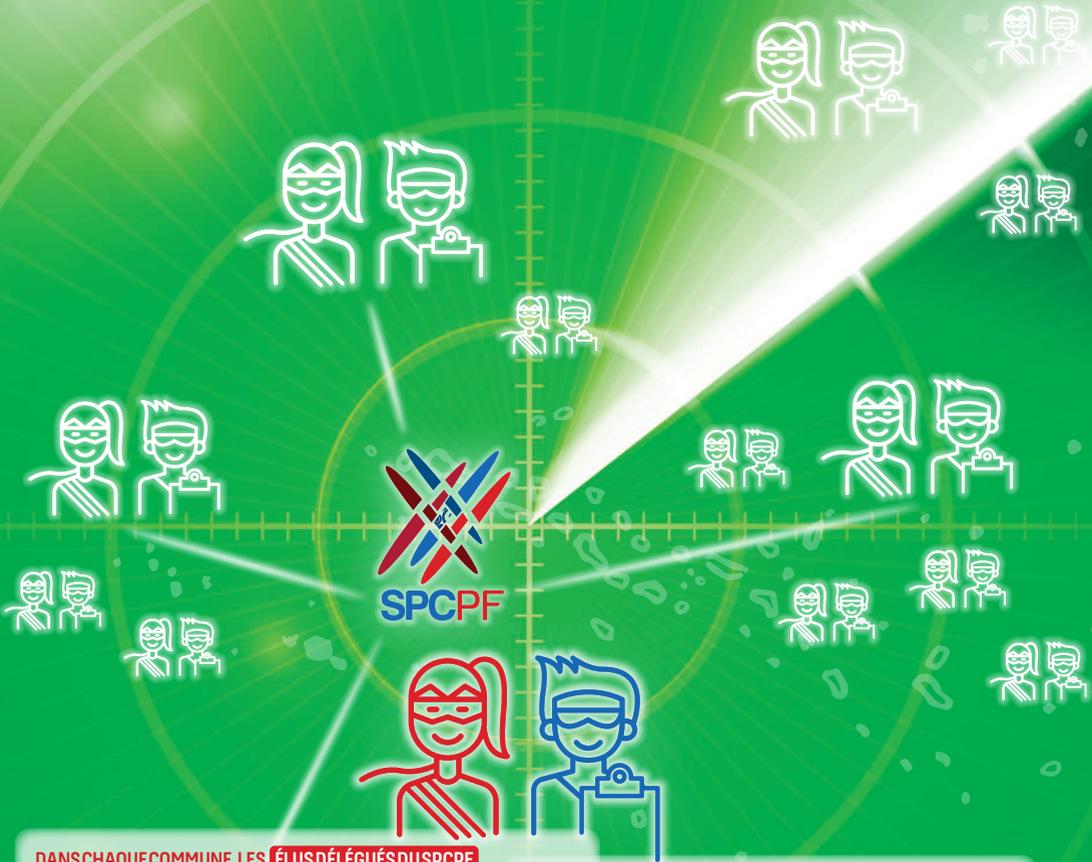


Présentez-vous en formation avec votre ordre de déplacement (OD).

À NOTER : En cas de désistement, veuillez informer rapidement notre secrétariat ou/ et le département formation des élus à sgm@spc.pf ou par téléphone au 40 50 63 63. Cela permettra à un autre élu de se former !



DANS VOS COMMUNES, VOS RELAIS POUR LA "FORMATION DES ÉLUS"



DANS CHAQUE COMMUNE, LES **ÉLUS DÉLÉGUÉS DU SPCPF** VOUS REPRÉSENTENT AU SPCPF. N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER D'EUX AFIN QU'ILS NOUS TRANSMETTENT VOS SUGGESTIONS ET VOS DEMANDES EN FORMATION !

À LEURS CÔTÉS, LA PLUPART DES COMMUNES ONT DÉSIGNÉ UN **AGENT RÉFÉRENT** COMMUNAL POUR LA "FORMATION DES ÉLUS". CET AGENT RÉFÉRENT EST NOTRE RELAIS PRIVILÉGIÉ POUR VOUS TENIR INFORMÉS SUR LES FORMATIONS DU SPCPF. VOS CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION LEUR SONT ENVOYÉES.

CES RELAIS AU SEIN DE VOTRE COMMUNE VOUS GARANTISSENT UNE BONNE INFORMATION ET LE SUIVI DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION.

1

EN ROUTE VERS UNE COMMUNE DURABLE



L'augmentation de la part des produits locaux dans les cantines scolaires

La mise en place du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 tend à permettre la sécurité alimentaire de la Polynésie au travers d'un réseau de petites exploitations agricoles et de petites unités de collecte et d'agro-transformation.

En 2022, la loi de Pays sur la promotion des produits locaux dans les cantines entrera en vigueur.

Comment les communes qui proposent un service de restauration scolaire peuvent-elles s'adapter à cette évolution ?

Votre référente :

Jaïka MINEL,
formationdeselus@spc.pf



CONTENUS

- Connaissance des éléments juridiques de la Loi de Pays relative à la promotion des produits locaux dans les cantines scolaires
- Enjeux de la nouvelle réglementation pour les communes
- Comment adapter son service de restauration scolaire au nouveau cadre légal
- Stratégie de renforcement des circuits courts au sein de son territoire communal

POUR QUI ?

- Maires, élus délégataires ou impliqués dans le domaine de la restauration scolaire, DGS/SG et responsables de service restauration scolaire

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action
23 au 24 février 2022	2 jours	Tahiti	Élu : 22ELMIRS1 Agent : O1004001

1

EN ROUTE VERS UNE COMMUNE DURABLE

Le rôle des maires dans le développement durable de leur territoire communal : vers une alimentation durable

La transition alimentaire est un axe majeur de la stratégie de lutte pour une meilleure santé des Polynésiens.

Afin d'opérer au mieux cette transition dans la prochaine décennie, un partenariat solide entre le Pays et les communes est incontournable pour permettre, notamment, d'initier et éduquer les plus jeunes à des habitudes alimentaires saines et orientées vers une plus grande consommation des produits locaux.

Quel est le rôle des maires dans la mise en œuvre de cette stratégie d'envergure ?

Votre référente :

Jaïka MINEL,
formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Définition, enjeux et objectifs d'une alimentation durable pour le développement des communes
- Promotion des systèmes alimentaires durables en encourageant la modification des habitudes de consommation
- Rôle et perspective d'action des maires
- Retours d'expériences : échanges intercommunaux

POUR QUI ?

- Maires, élus délégués ou impliqués sur les domaines liés à l'alimentation et aux produits locaux

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
08 au 10 novembre 2022	3 jours	Tahiti	22ELENVIR2	31 août 2022



Îles hautes : comprendre le fonctionnement d'un réseau et d'un service eau potable

Les Maires et les élus délégataires à l'eau potable doivent disposer des éléments fondamentaux pour se positionner dans les réflexions communales sur le service de l'eau potable.

À l'issue de ce séminaire, les élus disposeront des éléments pour participer de manière éclairée aux débats et aux décisions en conseil municipal, en comité de l'eau ou en réunion publique, sur les sujets liés à l'eau potable concernant les investissements, mais aussi par rapport au fonctionnement du service.

Votre référente :

Maïte TCHANG,
formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Notions de base sur le réseau d'eau potable : de la ressource naturelle au robinet de l'utilisateur
- Obligations légales et cadre réglementaire d'un service d'eau potable
- Service de l'eau exploité en régie : aspects opérationnels, organisationnels et financiers
- Un service public : la relation à l'utilisateur
- Rôle et responsabilité de l' élu et des agents : les éléments stratégiques et décisionnels
- Visites de terrain ; échanges d'expérience ; ateliers découverte ; application pratique

POUR QUI ?

- Maires, élus délégataires ou impliqués dans les questions liées à l'eau potable des îles hautes, n'ayant pas participé à cette formation en 2021

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
23 au 25 mai 2022	3 jours	Rurutu	22ELMIDEP1	23 mars 2022

1

EN ROUTE VERS UNE COMMUNE DURABLE

**Tuamotu : proposer
un service eau
potable de qualité**

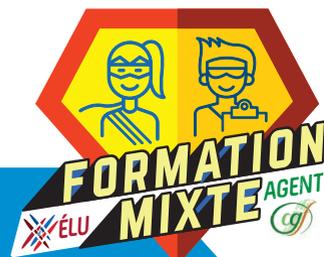
Grâce à la nouvelle réglementation, depuis 2018, plusieurs communes des Tuamotu ont engagé des programmes de contrôle qualité. Cependant, elles peinent à garantir, sur la durée, la potabilité de l'eau qu'elles distribuent. Cette formation est proposée à un public mixte élus / agents pour faciliter les échanges et les informations sur la mise en place opérationnelle. Elle est spécialement dédiée aux élus des atolls et alternera transmissions de connaissance, échanges entre communes sur des situations concrètes et ateliers pratiques.

Les maires et les élus disposeront des éléments adaptés au contexte des atolls pour prendre les décisions les plus adaptées à leur île en matière d'eau potable.

Votre référente :

Maite TCHANG,

formationdeselus@spc.pf



CONTENUS

- Notions fondamentales sur une installation d'eau potable, du stockage à la fontaine de distribution
- Obligations légales et cadre réglementaire d'un service d'eau potable
- Aspects opérationnels, organisationnels et financiers d'un service d'eau potable en régie communale
- Formation adaptée au contexte spécifique des atolls

POUR QUI ?

- Maires, élus délégués ou impliqués dans les questions liées à l'eau potable, et cadres du service de l'eau, n'ayant pas suivi cette formation en 2021

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
02 au 04 novembre 2022	3 jours	Tuamotu	Élu : 22ELMIDEP2 Agent : C3003 018	31 août 2022



L'ÉQUIPE DU DÉPARTEMENT FORMATION DES ÉLUS DU SPCPF EST À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez une opinion à
formuler sur le programme
de formation des élus ?

Vous souhaitez nous faire part
de vos besoins en formation ?

Contactez nous !



'Amūtahira'a nō te mau bīre
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Tél. : 40 50 63 63 - Email : formationdeselus@spc.pf

www.spc.pf



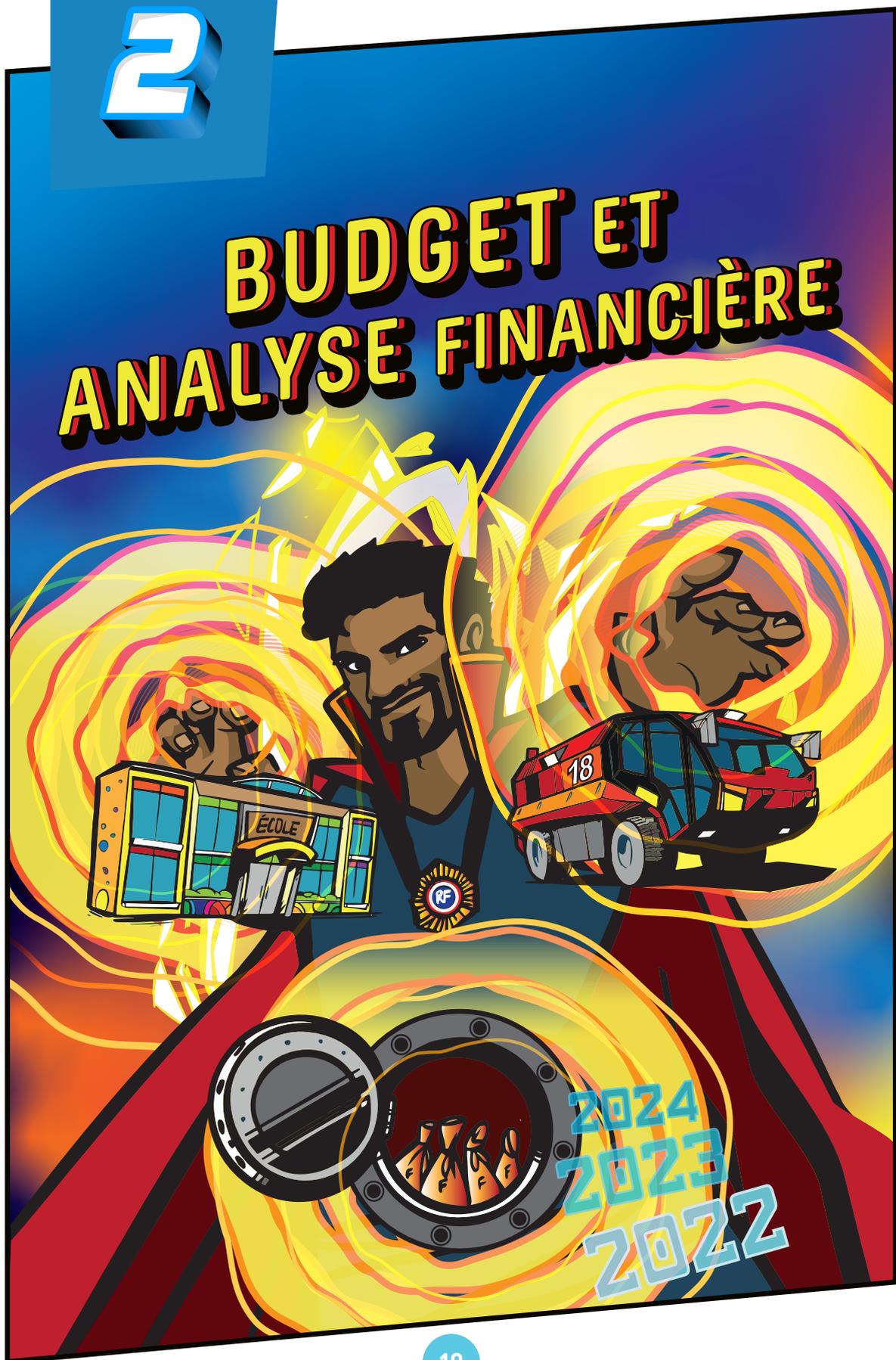
spcpf



spcpf

2

BUDGET ET ANALYSE FINANCIÈRE





Initiation au budget communal, outil de mise en œuvre de la politique communale

Acte fondamental de la gestion municipale, le budget communal détermine les projets qui, chaque année, seront entrepris par la commune.

Acte de prévision et d'autorisation, le vote du budget soutient l'expression de la politique communale.

Quelle est la définition d'un budget communal ?
Quels sont les principes qui le régissent ?
Quel est le rôle des élus dans sa préparation ?

Destinée à tous les élus, sans pré-requis, cette formation de niveau 1 a pour objectif de donner les clefs de compréhension du budget de sa commune : sa structure, sa lecture et ses liens avec la réalisation du projet communal. Organisée de façon dynamique et interactive, bilingue et accessible à tous, elle permettra de mieux comprendre son rôle d' élu et les choix exprimés par le budget.

Votre référente :

Jaïka MINEL,

formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Définition du budget communal
- Principes budgétaires
- Etapes de l'élaboration du budget
- Rôle des élus dans la préparation et la mise en œuvre du budget communal : choix, marge de manœuvre des élus

POUR QUI ?

- Tout élu communal

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
1 ^{er} au 02 mars 2022	2 jours	Raiatea	22ELBUDG2	14 janvier 2022
14 au 15 mars 2022	2 jours	Tahiti	22ELBUDG3	23 février 2022
05 au 06 juillet 2022	2 jours	Tahiti	22ELBUDG4	29 avril 2022

2

BUDGET ET ANALYSE FINANCIÈRE

Analyse financière et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Préalable à la définition d'une stratégie financière au sein de sa commune, la compréhension des méthodologies conduisant à l'analyse financière est essentielle.

Cette formation pratique, réservée aux élus ayant déjà acquis les connaissances de base des principes budgétaires et du budget communal, a pour objectif d'appréhender les méthodes permettant d'extraire les indicateurs nécessaires à l'analyse financière.

Le plan pluriannuel d'investissement quant à lui est un outil de construction budgétaire, de stratégie financière mais aussi de dialogue et de communication. Cette formation permettra aux élus de comprendre l'intérêt de la gestion pluriannuelle des investissements.

Votre référente :

Jaïka MINEL,
formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Les différentes méthodes de l'analyse financière
- Grands indicateurs : leur interprétation et leur utilité pour les élus
- La gestion pluriannuelle des investissements, conception, rôle de l' élu dans sa mise en place

POUR QUI ?

- Tout élu communal ayant obligatoirement acquis les connaissances de base du budget communal

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
27 au 28 septembre 2022	2 jours	Tahiti	22ELFINA1	30 juin 2022

3

ÊTRE ÉLU : DES CLÉS POUR MIEUX AGIR



3

ÊTRE ÉLU : DES CLÉS POUR MIEUX AGIR

Connaître la commune et les missions de l'élu, niveau 2 : le rôle de l'élu dans la conduite de projets

Vous avez été nombreux à participer aux formations "Démarrer son mandat : connaître la commune et les missions de l'élu", depuis le début de la mandature.

Beaucoup d'entre vous nous ont demandé une suite, centrée sur la mise en place des projets : la voici ! Cette formation permettra d'aller plus loin sur les missions de l'élu, ses droits, devoirs, champs d'intervention aux différentes étapes de la mise en place des projets communaux.

Votre référente :

Jaïka MINEL,

formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Approfondissement sur les rôles de l'élu (adjoint délégué, OPJ, OEC, maire délégué, etc.)
- Les acteurs d'un projet et la communication entre acteurs
- La conduite de projet : étapes clefs, rôle de l'élu, rôle des agents, place de la population
- L'engagement de l'élu auprès de la population dans la mise en place des projets

POUR QUI ?

- Tout élu communal

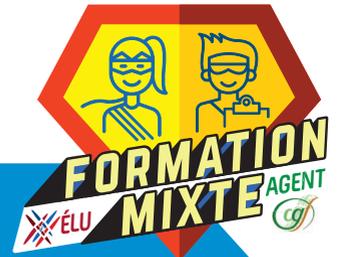
Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
10 au 12 mai 2022	3 jours	Tahiti	22ELPROJ1	24 mars 2022
27 au 29 juillet 2022	3 jours	Tahiti	22ELPROJ2	30 juin 2022



Osez l'innovation dans l'action publique communale

Cette formation permettra à des binômes d'élus et de cadres de comprendre l'intérêt d'innover dans l'action communale, de vivre l'innovation managériale, l'intelligence collective et créative. Ils auront l'opportunité d'expérimenter des techniques d'animations innovantes et de disposer de nouvelles ressources dans leur pratique managériale ou leur pilotage de projets. Cette action s'inscrit dans le partenariat interinstitutionnel pour l'innovation, initié entre le SPCPF, le CGF, l'Etat, le Pays, la CPS, l'APF et le CESEC.

Votre référente :
Tehani LEYRAL,
formationdeselus@spc.pf



CONTENUS

- L'innovation dans l'action publique : de quoi parle-t-on ? Favoriser l'intelligence collective et créative au sein de la commune
- Outils d'animation innovants pour les réunions internes et pour les réunions publiques
- Le rôle du manager - facilitateur (élu, cadre)

POUR QUI ?

- Inscription en binôme : maire et DGS/SG, ou élu délégataire et responsable de service

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
12 mai 2022	1 jour	Rurutu	Élu : 22ELINNO4 Agent : à définir	10 avril 2022
17 mai 2022	1 jour	Tubuai	Élu : 22ELINNO5 Agent : à définir	10 avril 2022
21 Octobre 2022	1 jour	Tahiti	Élu : 22ELINNO1 Agent : C5001012	31 août 2022
25 Octobre 2022	1 jour	Tuamotu Gambier	Élu : 22ELINNO2 Agent : C5001013	31 août 2022

3

ÊTRE ÉLU : DES CLÉS POUR MIEUX AGIR

Prendre la parole en public en tant qu'élu, communiquer avec la population

Savoir s'exprimer efficacement en public, être capable d'articuler son projet, ses valeurs et ses idées, c'est se donner toutes les chances de l'adhésion de sa communauté et de l'engagement de chacun dans la même direction.

Cette formation vous aidera à maîtriser les conditions de réussite de la prise de parole en public, à adapter votre communication aux situations et aux différents publics, et à structurer votre propos, pour gagner en persuasion.

Venez développer vos ressources de communication, apprendre à gérer votre trac et gagner en originalité d'expression !

CONTENUS

- Se connaître : évaluer son aisance à l'oral et les éléments qui "parasitent" son discours
- Le langage verbal et non verbal : maîtrise de sa voix et de sa gestuelle
- Se préparer et structurer sa prise de parole
- Intervenir en réunion et face à différents publics ; en français, en reo tahiti
- Comment gérer les situations difficiles
- Les erreurs à éviter ; les conseils et astuces pour s'exprimer sereinement
- L'écoute active ; savoir répondre aux objections avec cordialité et fermeté

POUR QUI ?

- Tout élu

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
07 au 08 juillet 2022	2 jours	Tahiti	22ELCOMM1	30 avril 2022
25 au 26 juillet 2022	2 jours	Tahiti	22ELCOMM2	15 juin 2022



Professionaliser ma communication d' élu

Dans les missions quotidiennes de l' élu, il est nécessaire d' adapter sa communication aux différentes situations et à la diversité de ses interlocuteurs.

Vous souhaitez disposer d' outils pour mieux développer une communication constructive, mieux anticiper et gérer les conflits, mais vous ne pouvez pas vous rendre sur Tahiti ?

Cette formation à distance, basée sur la méthode "process com" pourra vous intéresser.

Votre référente :

Tehani LEYRAL,

formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Mieux comprendre son fonctionnement et celui des autres
- Mieux adapter sa communication : communiquer avec des interlocuteurs de profils différents
- Anticiper et gérer les situations de stress et de conflit, grâce à la méthode Process Com

POUR QUI ?

- Tout élu communal

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
20 mai : 8h15-12h	3h45	Visio-conférence	22ELCOMVIS	31 mars 2022
25 mai : 8h15-12h	3h45			
31 mai : 8h15-12h	3h45			

À noter : Cette formation se déroulera en langue française, en format "distanciel". Elle sera organisée sous formes d'ateliers d' une durée de 3,5 heures. Pour participer à cette formation, l' élu doit disposer d' un ordinateur avec une bonne connexion internet, webcam et haut-parleurs.

L' élu inscrit s' engage à participer à l' ensemble aux 3 ateliers proposés. Des sessions individuelles viendront compléter le planning collectif.

3

ÊTRE ÉLU : DES CLÉS POUR MIEUX AGIR

Points infos du statut de l'élu

Les élus communaux disposent de droits et d'un statut pour mener à bien leurs missions d'élu.

Vous souhaitez mieux les connaître ? Le SPCPF vous donne rendez-vous lors des : **"points infos du statut de l'élu"**. D'une durée d'1h30, ces points infos vous seront proposés en visio-conférence. Ils vous permettront d'aborder les différents aspects du statut de l'élu, sans vous déplacer.

Si vous êtes intéressés, envoyez-nous un bulletin d'inscription pour l'action "Points infos sur le statut de l'élu" avant le 15 avril : vous serez destinataires des plannings de nos points infos et vous recevrez le lien pour participer à nos visio-conférences.

Régime indemnitaire
**Protection
fonctionnelle**

Droits à la formation,
autorisations d'absences
pour les élus salariés

Déontologie
Responsabilité de l'élu

Protection
sociale

Dispositif de
fin de mandat

POUR QUI ?

- Tout élu communal

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
À partir de mai 2022	1h30 par point info	En visio-conférence	22ELSTATU1	15 avril 2022

4

BOÎTE À OUTILS ET CADRE JURIDIQUE



4

BOÎTE À OUTILS ET CADRE JURIDIQUE

Initiation aux achats publics de la commune : comprendre les bases, rôle et responsabilités de l' élu

La conduite de projet dans une commune passe par la mise en œuvre de commandes publiques. L'objectif de la formation est d'aider l' élu à connaître les grandes règles des marchés publics, pour obtenir les meilleurs résultats en coût et qualité, en toute sécurité juridique. Elle permettra d'acquérir des connaissances de base sur la réglementation et les modalités de la commande publique, ainsi que sur le code des marchés publics polynésien. Cette formation de niveau "initiation" est accessible à tous, ne demande aucune connaissance préalable et s'appuiera sur des cas pratiques et mises en situations. Cette formation fait partie du socle fondamental de connaissances des élus communaux.

Votre référente :

Maïte TCHANG, formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Qu'est-ce qu'un marché public, quels sont les principes à respecter
- Bases du code des marchés publics polynésien
- Rôle et responsabilité de l' élu et des agents en matière d'achat public
- Risques juridiques pour les élus
- Les bonnes pratiques
- Sensibilisation aux enjeux d'une politique d'achat public communale

POUR QUI ?

- Tout élu communal

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
26 au 27 janvier	2 jours	Tahiti	22ELACHAT1	Décembre 2021
10 au 11 mai	2 jours	Raiatea	22ELACHAT2	31 mars 2022
12 au 13 mai	2 jours	Raiatea	22ELACHAT3	31 mars 2022
12 au 13 juillet	2 jours	Tahiti	22ELACHAT4	30 avril 2022

Sécuriser et organiser le partenariat avec les associations

Les associations participent à la cohésion sociale et au dynamisme du territoire communal.

Elles sont un acteur essentiel de la vie locale et un partenaire privilégié de nos communes.

Comment bâtir un partenariat gagnant / gagnant au service de l'intérêt général, en toute sécurité juridique ?

Votre référente :
Tehani LEYRAL,
 formationdeselus@spc.pf

CONTENUS

- Enjeux et formes des relations entre la commune et les associations
- Réglementation, principes et risques juridiques pour les élus
- Soutien aux associations : subvention directe, soutien logistique, précautions à prendre
- Conditions de réussite d'un partenariat réussi et sécurisé avec les associations

POUR QUI ?

- Maire, élu délégué à la vie associative, élu membre de la commission des subventions, élu impliqué dans la vie associative de la commune

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
08 au 09 février 2022	2 jours	Tahiti	22ELASSO1	Inscriptions en 2021
04 au 06 mai 2022	2,5 jours	Tahiti	22ELASSO2	30 mars 2022

4

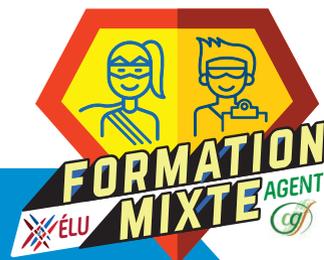
BOÎTE À OUTILS ET CADRE JURIDIQUE

Pouvoirs de police du maire

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune et à ce titre, il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique.

Comment exercer au mieux ces pouvoirs ?

Votre référente :
Maïte TCHANG,
formationdeselus@spc.pf



CONTENUS

- Les dispositions relatives aux différents codes
- La réglementation en matière de police des étrangers
- La police funéraire
- La réglementation des foires et marchés
- La réglementation en matière de débits de boissons
- La salubrité, l'hygiène et la santé publique
- Le domaine public et les compétences en matière d'urbanisme
- La réglementation en matière de police du littoral
- La réglementation en matière de chiens dangereux
- Les bruits de chantier, de voisinage, de circulation

POUR QUI ?

- Maires, élus délégués à la sécurité, chefs et agents de police municipale APJA et opérationnels

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
02 au 04 mai 2022	3 jours	Tahiti	Élu : 22ELMIPOL1 Agent : N5002006	04 mars 2022
26 au 28 septembre 2022	3 jours	Raiatea	Élu : 22ELMIPOL2 Agent : N5002007	29 juillet 2022

Police du littoral

Vous souhaitez mieux connaître la réglementation relative à la police du littoral, des ports, de la baignade et du secours en mer ?

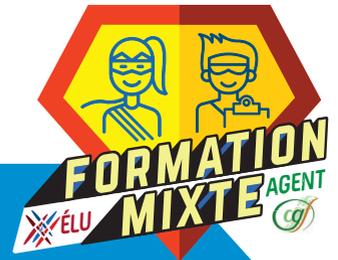
Le pouvoir de police administrative et le pouvoir de police spéciale des baignades et activités nautiques soumettent le maire à la mise en place des “mesures suffisantes en matière de prévention et d’organisation du sauvetage”.

La responsabilité de la commune peut être engagée de manière importante en cas de manquement.

Cette formation co-organisée avec le CGF permettra aux élus et aux agents de disposer des mêmes informations pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle au sein de la commune.

Votre référente :

Maite TCHANG,
formationdeselus@spc.pf



CONTENUS

- Le domaine public maritime
- La protection de l’environnement et les outils mis à disposition
- Les devoirs et pouvoirs de police du maire
- L’organisation et la gestion des activités nautiques
- La prévention des risques majeurs, l’organisation et la réglementation du sauvetage en mer
- Les acteurs et les partenaires

POUR QUI ?

- Maires, élus délégataires, maires délégués, agents et chefs de police municipale, sapeurs-pompiers, agents concernés par ce sujet

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d’inscription
31 août au 02 septembre 2022	3 jours	Tahiti	Élu : 22ELMILIT1 Agent : N5001007	08 juillet 2022

4

BOÎTE À OUTILS ET CADRE JURIDIQUE

Fondamentaux de la législation funéraire

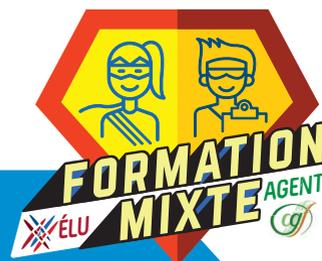
Cette formation mixte permettra aux maires, maires délégués et élus délégataires de connaître les compétences de la commune en matière de funéraire, le rôle et la responsabilité du maire en matière de police des funérailles et des cimetières et la réglementation funéraire en vigueur.

Afin de mieux adapter le contenu à vos différents contextes, 2 sessions sont proposées en fonction de la taille de la commune.

Votre référente :

Maite TCHANG,

formationdeselus@spc.pf



CONTENUS

- Le cadre juridique et réglementaire
- Compétences de la commune en matière de funéraire
- Les pouvoirs et responsabilités du maire
- Les démarches préalables à la délivrance des autorisations administratives
- Les partenaires
- Les cimetières publics et privés
- La visite d'un cimetière communal

POUR QUI ?

- Maires, élus délégataires en charge du funéraire, maires délégués, DGS/SG, responsables de service funéraire, agent en charges des opérations funéraires

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
16 au 17 mai 2022	1,5 jour	Tahiti	Élu : 22ELMIFUN2 Agent : K3006002	18 mars 2022
19 au 20 septembre 2022	1,5 jour	Tahiti	Élu : 22ELMIFUN1 Agent : K3007001	1 ^{er} juillet 2022

Fondamentaux juridiques et principes de base de l'état civil



Quelles sont les missions et responsabilités d'un officier d'état civil ?
Quelles sont les acteurs et le cadre juridique de l'Etat civil ?

L'Etat Civil est une compétence de la commune consistant à tenir les registres, délivrer les actes demandés par les usagers, recevoir les déclarations de naissance, célébrer les mariages et dresser les actes de décès, etc.

Co-organisée avec le CGF, cette formation réunira les élus et les agents responsables pour leur fournir les mêmes repères sur l'état civil. Ils pourront échanger sur la complémentarité entre l' élu et l'agent, les missions et les responsabilités de chacun.

CONTENUS

- Repères sur le cadre juridique de l'état civil
- Les actes d'état civil ; les registres : confection, tenue, consultation
- Les acteurs de l'Etat civil ; le procureur de la République, l'officier de l'état civil (OEC)
- Rôle, compétence et responsabilité de l'agent et de l' élu
- Instances et outils juridiques

POUR QUI ?

- Inscription d'un binôme par commune : Maires, maires délégués, élus délégataires à l'état civil et SG ou responsable de service ou agent en charge de l'état civil

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
Lundi 05 décembre 2022	1 jour	Tahiti	Élu : 22ELMIEC1 Agent : K1004005	05 octobre 2022

4

BOÎTE À OUTILS ET CADRE JURIDIQUE

L'évolution des outils de gestion d'un service de restauration scolaire

Ce séminaire mixte est l'occasion de souligner le rôle des outils dans l'optimisation de la gestion du service de restauration et de savoir comment choisir le plus adapté pour sa collectivité.

Le temps gagné sera mobilisé sur des sujets comme la réalisation de menus à partir de produits locaux, l'accompagnement des enfants sur le temps de la pause méridienne...

Votre référent :

Le département restauration scolaire,
rs@spc.pf



CONTENUS

- Comprendre comment les outils participent à l'optimisation de la gestion du service
- Connaître les outils disponibles adaptés à la restauration scolaire
- Savoir choisir un outil de gestion en cohérence avec l'activité de la commune et les évolutions à venir

POUR QUI ?

- Maires, élus délégués ou impliqués dans le domaine de la restauration scolaire, DGS/SG et responsables de service restauration scolaire

Dates de la formation	Durée	Lieu	Code Action	Date limite d'inscription
05 au 07 juillet 2022	3 jours	Tahiti	Élu : 22RSJ22 Agent : 09002003	10 juin 2022

5

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

NOTRE ÉQUIPE VIENT VERS VOUS !



5

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Formations délocalisées

NOS FORMATIONS PEUVENT ÊTRE DÉLOCALISÉES SOUS DEUX FORMATS :

SÉMINAIRE INTRA-COMMUNAL : regroupement de tous les élus d'un même conseil municipal.

UNION DE COMMUNES : rassemblement d'élus de plusieurs communes d'une même zone géographique.

Les séminaires intra-communaux :

Sur demande écrite du maire au Président du SPCPF, un séminaire intra-communal peut être proposé. Il permettra de regrouper tous les élus d'un même conseil municipal autour d'une ou de plusieurs thématiques et de renforcer la cohésion de l'équipe municipale. En fonction des besoins spécifiques de la commune concernée, le séminaire pourra porter sur :

- Le fonctionnement de la commune et les missions de l' élu.
- La conduite de projets communaux : étapes, acteurs du projet, équipe cadres / élus, rôle de l' élu.
- L' initiation au budget et à l' analyse financière, outils de mise en œuvre de la politique communale.
- Les bases de l' achat public.
- Les fondamentaux de la restauration scolaire.
- La relation entre la commune et les associations.
- Sensibilisation à la sécurité des systèmes d' information et au RGPD.
- Les richesses humaines au sein de la commune : complémentarité entre les élus et les agents, optimiser la communication et la cohésion au sein de la commune.
- Sensibilisation à l' innovation dans l' action publique : favoriser l' intelligence collective et créative.

En fonction de la demande, le séminaire concernera uniquement les élus ou sera une formation "mixte" qui réunira les élus et les cadres communaux : dans ce cas, il sera organisé conjointement avec le Centre de Gestion et de Formation (CGF).



Le congrès des communes 2022

Un temps d'échanges et de réflexion partagée,

Le SPCPF organise chaque année le congrès des communes de Polynésie française, à l'exception des années d'élection et de l'année 2021, pour cause de pandémie.

Cette manifestation phare du monde communal rassemble des élus autour d'un thème fédérateur ; elle permet de développer les échanges et les rencontres entre les communes de Polynésie et de consolider les partenariats institutionnels.

Le congrès est un moment d'information et d'échanges au cours duquel les communes sont invitées à exprimer leur expérience de proximité mais également à porter leur vision de l'avenir.

- **Dates** : semaine des vacances de septembre 2022.
- **Lieu** : Moorea.
- **Thème** : à l'heure où nous mettons ce catalogue sous presse, le thème du congrès reste à définir.
- **Public** : Les maires accompagnés d'un adjoint ou conseiller municipal, des cadres communaux (DGS ou directeurs de service en lien avec la thématique du congrès), participation de partenaires institutionnels et acteurs de la thématique.

POUR PARTICIPER : Le SPCPF se rapprochera de l'ensemble des communes pour organiser la participation des élus.

Pour toute information, contacter Ivana SURDACKI, ivana.surdacki@spc.pf

6

LES ACTIONS DE NOS PARTENAIRES ET INFORMATIONS





Le congrès des maires de France



Comme chaque année depuis plus d'un siècle maintenant, cet évènement rassemble des élus venus de tout le territoire français. Organisé par l'Association des Maires de France (AMF) présidée depuis 2021 par Monsieur David LISNARD, ce congrès est la manifestation phare du monde communal. Il est surtout l'occasion pour tous les participants d'aborder des enjeux primordiaux pour les communes, d'échanger avec un large réseau d'élus et d'exposer les problèmes rencontrés. Chaque édition est précédée de la "Journée des élus ultramarins", véritable temps d'échanges sur la situation spécifique aux collectivités d'Outre-mer.

Chaque commune a la possibilité de participer à cet évènement et d'y inscrire, à sa charge, quelques participants.

Le SPCPF vous propose de vous fournir un appui technique et des conseils pour organiser au mieux votre inscription auprès des services de l'AMF.

Le congrès de l'ACCD'OM : le grand rendez-vous des Outre-mer



L'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) regroupe un peu plus de cent communes et collectivités en Outre-mer, dont treize communes et deux intercommunalités de Polynésie française. Les Vice-présidents polynésiens membres du bureau de l'association sont Mme Nicole BOUTEAU et M. Benoît KAUTAI.

L'ACCD'OM organise son congrès annuel qui se tient généralement dans une collectivité d'Outre-mer en novembre. En 2021, le 30^e congrès de l'ACCD'OM s'est tenu sur l'île de la Réunion et a permis de rassembler plus de 170 congressistes ultra-marins. Cette manifestation dédiée est l'occasion pour les élus polynésiens de découvrir les réalités des autres territoires d'Outre-mer, de s'informer et de se former sur des thèmes concrets intéressant la gestion communale et les compétences des collectivités notamment en matière de communication, de responsabilité des élus et de développement durable et solidaire.

Plus d'informations sur : www.france-accdom.org ou en contactant le délégué général de l'ACCD'OM : M. Lilian Malet : lilian.malet@france-accdom.org

6

LES ACTIONS DE NOS PARTENAIRES ET INFORMATIONS

Le colloque de l'AGORES



L'association nationale des directeurs de la restauration collective, AGORES, organise son forum annuel qui réunit l'ensemble des acteurs du secteur. Cet événement récurrent est une véritable opportunité et une occasion d'explorer davantage les innovations en matière de restauration collective, et de développer et renforcer son réseau. La thématique de cette 36^e édition portera sur la gestion des ressources humaines mais aussi sur l'ingénierie, le choix de l'énergie, la sortie du plastique, la nutrition, etc.

Les communes de Polynésie peuvent participer à cet événement incontournable de la restauration collective qui se tiendra fin mai / début juin. Les frais de transport et d'inscription sont à la charge de chaque commune. Le SPCPF se chargera de transmettre les bulletins d'inscription à AGORES et de relayer toutes les informations nécessaires aux participants.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le département Restauration scolaire du SPCPF. Mihirangi.moeroa@scpf.pf

Le village de l'alimentation et de l'innovation (VAI)



Le VAI est un village pédagogique gratuit de 4 jours qui se tient tous les 2 ans à la Maison de la Culture - Te Fare Tauhiti Nui. L'objectif principal du Village de l'Alimentation et de l'Innovation (VAI) est de promouvoir des comportements alimentaires sains et durables, et de consommer tout en valorisant la culture polynésienne. Il aborde le sujet de l'Alimentation de façon transversale et globale, à travers une approche ludique et très interactive avec le public pour un développement durable de la Polynésie française.

La 3^e édition du Village vient interroger en profondeur le consommateur sur la façon dont il perçoit, conçoit l'avenir de son alimentation : "Que mangerons-nous demain ? Et comment ?"

- **Dates :** du jeudi 31 mars au dimanche 03 avril 2022.
- **Horaires :** de 8h à 17h + Conférences de 18h à 20h.

Retrouvez le Village de l'Alimentation & de l'Innovation sur : www.vaitahiti.com
Facebook : [village de l'alimentation et de l'innovation](#) - Instagram : [@village_vai](#)

Le droit à la formation et le droit individuel à la formation des élus



Chaque élu peut se former dans le cadre de son mandat, pour exercer au mieux ses missions d'élu. Chaque élu dispose de deux droits à la formation :

Le droit à la formation classique : ce sont les formations financées par sa commune. Pour les communes adhérentes au SPCPF, il s'agit des formations proposées par le SPCPF.

Le droit individuel à la formation des élus (DIFe) permet la réalisation de formations complémentaires de celles proposées par le SPCPF. Ces formations sont financées par un prélèvement sur les indemnités des élus, avec une gestion des fonds par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC). À partir de 2021, le DIF est modifié et chaque élu a droit à :

- Une prise en charge de ses frais de formations à hauteur de 47 333 Fcfp.
- Ce montant peut financer des formations relatives à l'exercice du mandat ou dans un but de reconversion professionnelle en fin de mandat.

Chaque élu peut librement choisir ses formations, en fonction de ses besoins individuels. Les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être proposées par un organisme de formation agréé. En Polynésie française, à l'heure où nous mettons sous presse, en plus du SPCPF, syndicat intercommunal public, 3 organismes privés sont agréés :

Api formation dispose d'un catalogue spécifique pour les élus communaux. Les formations proposées touchent des domaines divers, tels que la communication, le média training, les réseaux sociaux, la bureautique, l'informatique, la protection des données personnelles, mais aussi l'attractivité du territoire, la politique culturelle, la valorisation du patrimoine ou encore le management et le développement personnel.

Contact : Patricia LO MONACO. Courriel : patricia.lomonaco@api.pf

CGC consultant propose des formations et des séminaires sur le management par objectif, la communication, la gestion des conflits, l'optimisation du temps, la conduite de réunions efficaces et dynamiques, la conduite de projet dans le secteur public, l'art oratoire, la relation élus - cadres, et l'optimisation de l'organisation interne.

Contact : Cathy GOURBAULT – LAWRENCE. Courriel : gythac@icloud.com

6

LES ACTIONS DE NOS PARTENAIRES ET INFORMATIONS

HSF Formation a conçu une offre dédiée aux élus communaux, avec des formations proposées en présentiel comme en distanciel. Les thématiques portées par des intervenants experts touchent l'attractivité du territoire communal, la communication, le management, la gestion de crise, la gestion de projet, ou encore la gestion des conflits.

Contact : Karine VILLA. Courriel : hsf-espaceformation@mail.pf

Des organismes extérieurs à la Polynésie française peuvent aussi vous proposer des formations sur des thèmes porteurs tels que les financements européens, l'économie circulaire ou encore, les projets de territoire. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'équipe du département formation des élus du SPCPF.

Par ailleurs, il est possible pour les élus polynésiens de suivre en dehors de la Polynésie française des formations organisées par des organismes agréés.

COMMENT UTILISER LE DIF ?

UN BESOIN EN FORMATION INDIVIDUEL (FORMATION NON PROPOSÉE PAR LE SPCPF)

L'ÉLU RECHERCHE UNE FORMATION PROPOSÉE PAR UN ORGANISME AGRÉÉ

L'ÉLU CHOISIT UNE FORMATION

L'ÉLU ADRESSE SA DEMANDE INDIVIDUELLE DE FINANCEMENT DE FORMATION À LA CDC

Si la demande est acceptée : la CDC prend directement en charge des frais de formation. L' élu avance les frais de transport / séjour / repas ; il peut se faire rembourser, suite à la formation, sur justificatifs.

Pour toute information complémentaire sur le DIF, n'hésitez pas à consulter l'équipe du département formation à formationdeselus@spc.pf



MON PARCOURS DE FORMATION

EN 2021, LES FORMATIONS QUE J'AI SUIVIES

**EN 2022, JE SOUHAITE M'INSCRIRE
AUX FORMATIONS SUIVANTES :**

**POUR LE RESTE DE MON MANDAT, JE SOUHAITERAIS
LES FORMATIONS SUIVANTES :**

Je fais part de mes suggestions aux élus délégués SPCPF de ma commune, qui les transmettront à l'équipe du département formation du SPCPF.



+ 689 40 50 63 63

formationdeselus@spc.pf

Un bulletin de candidature envoyé ne garantit pas l'acceptation à la formation.

Code action SPCPF : _____

Code action CGF : _____

Intitulé du stage : _____

Dates : du _____ au _____



Je suis élu(e)

Mme M.

Nom patronymique : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Fonction : Maire Adjoint
 Maire délégué Conseiller municipal

Tel : _____ Mobile : _____

Courriel : _____ @ _____

Collectivité : _____

Courriel du référent formation :
_____ @ _____

Ma candidature et les informations sur la formation me seront envoyées à l'adresse mail indiquée sur ce bulletin ainsi qu'au référent formation.

Date et signature de l'élu(e) :

Visa de la commune (facultatif) :

Je m'engage à tenir ma commune informée de ma participation à la formation proposée.



Je suis agent

Mme M.

Nom patronymique : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Fonction : _____

Collectivité : _____

Tel : _____ Mobile : _____

Courriel : _____ @ _____

Avis de mon supérieur hiérarchique

Priorité : 1 2 3 4

Avis de mon service RH : Au cas où plusieurs agents de la collectivité seraient candidats, veuillez indiquer l'ordre de priorité de cet agent :

Priorité : 1 2 3 4

Date et signature de l'agent :

Date et signature du chef de service et cachet :

Signature du Maire et cachet :

RÉSERVATION ET SUIVI DU TRANSPORT PAR LA COLLECTIVITÉ

ÉLU

COMPAGNIE	ITINÉRAIRE	DATE DE DÉPART	HEURE	N° DOSSIER	DATE D'OPTION

AGENT

COMPAGNIE	ITINÉRAIRE	DATE DE DÉPART	HEURE	N° DOSSIER	DATE D'OPTION

Les informations recueillies dans le bulletin sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CGF et le SPCPF. Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires. Elles sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CGF au 40 54 78 10 ou cgf@cgf.pf ou le SPCPF au 40 50 63 63 ou communes@spc.pf

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**Je retiens des formations SPCPF
une méthodologie, une manière de mieux
travailler pour mener à bien nos projets**

**À tous mes dossiers,
appliquer la question :
"Est-ce bien dans
l'intérêt général ?"**

**Je suis prêt à me mieux me positionner en tant
qu' élu grâce aux situations concrètes abordées
sur les problématiques réelles rencontrées
en début de mandat et aux solutions soulevées**

**J'ai apprécié
les apprentissages
sur le rôle de l' élu,
les relations élu / élu,
élu / agent, élu / population**

**Après la formation,
je repars vers ma commune
plus confiante et plus rassurée**

**Après avoir eu la formation,
je vois l'importance d'être un élu**

Rédaction : Tehani LEYRAL, Maïte TCHANG, Jaïka MINEL

Suivi d'édition : Laurence CUCHEVAL

Conception graphique et réalisation : YIUNIK

Illustrations pages 12, 18, 21, 27, 35 et 38 : Oatea ANDRIOT

Photos : SPCPF, Manu'a VECKER-SUE

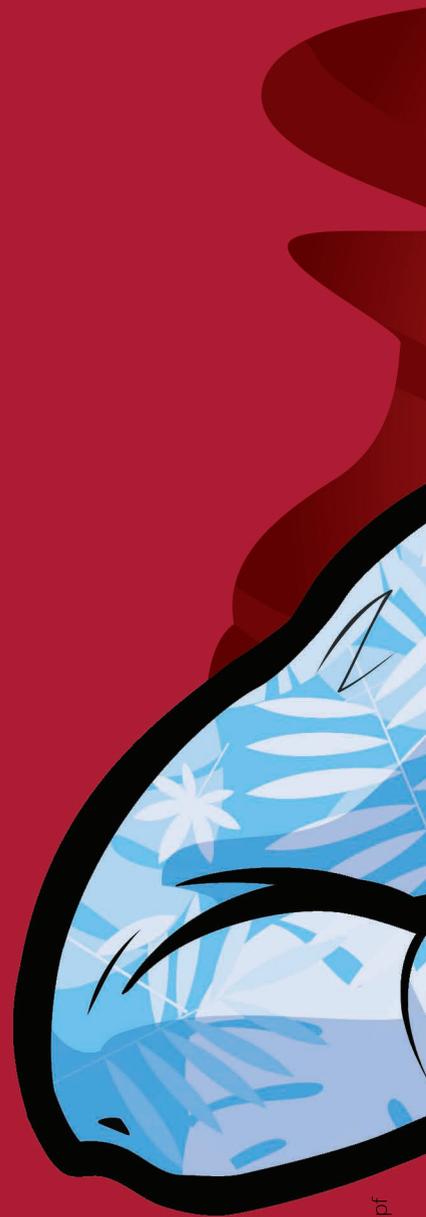
Impression : STP-Multipress



'Āmuitahira 'a nō te mau 'oire

SPCPF

SYNDICAT POUR LA PROMOTION
DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



© yiumik.pf

19, Servitude Tepihaa II - Patutoa - Papeete
B.P. 50820 - 98716 Piraë - Tahiti - Polynésie française
Tél. : +689 40 50 63 63 - Email : communes@spc.pf

www.spc.pf



spcpf



spcpf